

COMMUNAUTE FRANCAISE
MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE : LANGAGE ORIENTE GESTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 75 22 05 U 32 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1998 ,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

INFORMATIQUE : LANGAGE ORIENTE GESTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant

- ◆ de mettre en oeuvre la diversité méthodologique de la fonction de programmation dans le secteur des métiers de l'informatique en réponse aux besoins de la clientèle (privée et entreprises) ;
- ◆ de développer des compétences de base en utilisation d'un langage orienté gestion largement utilisé dans le monde des entreprises ;
- ◆ de prendre conscience des compétences à développer en ce domaine pour répondre, d'une manière appropriée, à l'évolution des techniques et des besoins de la clientèle en ce domaine.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Face à un problème mettant en jeu des algorithmes de base et sollicitant l'usage d'un langage procédural largement utilisé :

- ◆ mettre en oeuvre une stratégie cohérente de résolution du problème posé;
- ◆ concevoir, de construire et de représenter les (ou l') algorithmes correspondants ;
- ◆ les (ou le) traduire d'une manière adéquate en respectant les spécificités du langage utilisé ;
- ◆ justifier la démarche algorithmique et les choix mis en oeuvre.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : " INFORMATIQUE : PRINCIPES ET METHODES DE PROGRAMMATION ".

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langage orienté gestion : théorie	CT	B	32
Langage orienté gestion : laboratoire	CT	S	64
3.2. Part d'autonomie			24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

Face à des situations problèmes sollicitant l'usage d'un langage orienté gestion largement utilisé et mettant en jeu des procédures de base de comptabilité, de commerce ou de gestion (au sens large), les consignes de réalisation de l'application lui étant précisées,

l'étudiant sera capable,

en langage orienté gestion : théorie

de mobiliser, d'une manière générale, les connaissances, les techniques et les méthodologies pour :

- ◆ s'approprier le sens du vocabulaire technique lié au langage choisi et l'utiliser, d'une manière rigoureuse et appropriée, dans les diverses procédures de communication : écriture du programme et de sa justification ;
- ◆ mettre en œuvre une méthodologie de résolution de problème (observation, résolution, expérimentation, validation) et la justifier en fonction de l'objectif poursuivi ;
- ◆ appliquer à ces situations les fonctionnalités spécifiques du langage choisi, mobilisant d'une manière opérationnelle des connaissances et des savoir-faire pertinents relatifs aux champs d'application suivants, notamment
 - ◆ les instructions et les techniques qui y sont associées ;
 - ◆ les techniques courantes de saisie et d'affichage écran ;
 - ◆ le traitement des fichiers (structure, gestion, recherche , manipulation de plusieurs fichiers, accès concurrents, ...)
 - ◆ les sous-programmes ;
 - ◆ écrire des programmes (ou des parties de programme) *à partir d'algorithmes donnés ou à concevoir.*

En langage orienté gestion : laboratoire

de mobiliser, d'une manière opérationnelle , les connaissances, les techniques et les méthodologies les plus pertinentes pour :

- ◆ participer à la réalisation collective d'une application complète afin d'en appréhender la structuration globale et en écrire des sous-ensembles ;

- ◆ mettre en œuvre un style de programmation et des comportements de type professionnel, notamment :
 - ◆ la documentation du logiciel,
 - ◆ le respect des standards de programmation de l'équipe,
 - ◆ l'emploi de dictionnaires de données,
 - ◆ l'emploi de bibliothèques de fonctions et de procédures ;
- ◆ concevoir et de mettre en œuvre une procédure de test partiel et intégré ;
- ◆ recourir à bon escient à la documentation disponible.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable

face à une situation problème sollicitant l'usage d'un langage orienté gestion largement utilisé, les consignes étant précisées :

- ◆ de concevoir et d'écrire des programmes ou des parties de programme répondant au problème posé ;
- ◆ de concevoir et mettre en œuvre une procédure de test partiel et intégré ;
- ◆ de justifier la méthode de résolution de problèmes mis en œuvre et ses choix conceptuels et méthodologiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la rigueur et du respect des spécificités du langage ;
- ◆ du style de programmation;
- ◆ de l'adéquation et de la pertinence de la solution développée ;
- ◆ du respect du temps alloué ;
- ◆ de la clarté et de la précision dans l'utilisation du vocabulaire technique ;
- ◆ du degré d'autonomie atteint.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

Un expert qui devra prouver une expérience actualisée et professionnelle dans le langage utilisé.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le laboratoire, deux étudiants par poste de travail et un maximum de 20 par groupe.